Image not found or type unknown

Divorce, garde bébé et vente appartement

Par **mtail**, le **12/12/2014** à **14:34**

Bonjour,

Je suis marié depuis 6 ans environ et j'ai une fille d'1 an.
Mon couple ne va pas très bien pour plusieurs raisons ...
Mon épouse est en dernière année master (bac + 4) sans ressource et moi je suis ingénieur informatique.
J'ai fais un prêt pour acheter un appartement depuis 7 mois. Il est sous le nom des deux mais c'est moi qui paie les mensualités ...
Mon épouse aussi pense à la séparation mais ne veut pas prendre l'initiative.
Si je demande le divorce moi :
1- Qui aura la garde du bébé ?
2- Comment ça se passe pour le paiement de l'appartement?
3- Le paiement de la pension alimentaire débutera quand ?

Merci par avance.
Cordialement,

Par **domat**, le **12/12/2014** à **15:04**

bjr,
1- la garde de votre enfant peut se faire à l'amiable, en cas de désaccord c'est le juge aux affaires familiales qui décide en fonction des demandes et arguments de chacun des époux.
2- si vous êtes le seul titulaire du prêt, un éventuel divorce ne change rien pour son remboursement, la banque n'est pas concerné par un éventuel divorce.
3- la pension alimentaire pour l'enfant fixée par le juge commence selon ce que décide le juge.

vous ne posez pas la question importante du sort de l'appartement qui est un bien commun (si vous êtes mariés sous un régime communautaire)ce qui signifie qu'il est la propriété de la communauté peu importe que vous seul l'ayez financé.
si votre épouse n'a pas de revenus, elle pourra demander une prestation compensatoire.

cdt

Par **mtail**, le **12/12/2014** à **15:16**

Je vous remercie pour votre réponse rapide.
1- Pour l'enfant, elle veut le garder et moi aussi je veux le garde aussi. Sachant qu'elle ne travaille pas encore, elle peut le garde quand même ?
2- Pour le bien immobilier , si je décide d'arrêter de le payer, la banque le saisira ou elle le vend ?
Cdlt,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés